

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE

CANTELOUP

14370

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 10 MARS 2022

Date de convocation :
03/03/2022

Affichée le : **03/03/2022**

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille deux le jeudi dix mars à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme de MICHIEL, Mr GENEST, Mme BATAILLE, Mr LEJEUNE, Mr GILLET, M. PIERRE, Mme MARTIN, Mme JEANNE

Etaient absents : M. VIEL

A été élu secrétaire de séance : M. LEJEUNE James

Pour commencer, Madame le Maire demande une minute de silence à la mémoire de M. DICKER, ancien membre du conseil municipal, récemment décédé. Est également associée, la population ukrainienne, pays dont était originaire la famille de M. DICKER.

Compte de gestion 2021 et compte administratif 2021

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour le compte de gestion 2021 présenté par Mme DESCELIERS-HUE, Conseillère aux Décideurs Locaux, qui est en accord avec le Compte Administratif de la commune

Section de fonctionnement

Recettes : 116 580.40 €

Dépenses : 86 708.48 €

Section d'investissement

Recettes : 27 659.52 €

Dépenses : 130 564.90 €

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Résultats de clôture : Investissement – 42 237.91 € et fonctionnement + 192 824.71

Vote des subventions 2022

Pour le téléthon, prévoir la somme au budget mais attendre la demande du comité de jumelage de Cléville. Prévoir une somme de 250 € pour une subvention en faveur des Ukrainiens, l'attribution nominative sera faite ultérieurement.

Amicale des pompiers d'Argences = 100 €
ADMR les Coteaux = 100 €, vérifier s'il existe des bénéficiaires sur la commune.
Anciens combattants d'Argences = 50 €
Fondation du Patrimoine = 50 €
Souvenir Français = 50 €
La passerelle en Val ès dunes = 200 €
Loisirs et culture Cléville = 250 € (téléthon)
APEL école St Jean Baptiste = 200 €
Ukraine = 250 €

Taux 2022

Comme l'an dernier, une baisse de 0.5 points est proposée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour cette baisse. Les taux communaux appliqués en 2022 seront :

Taxe Foncière = 35.1
Taxe Foncière Non Bâti = 29.65
CFE = 15.8

Affectation du résultat

Fonctionnement recettes, FR002 = 177 851.00
Investissement dépenses, DI 001 = 42 237.91
Couverture du besoin de financement de la section investissement, IR 1068 = 14 973.71

Vote du Budget Primitif 2022

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2022 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 277 686.00 €

Dépenses : 277 686.00 €

Section d'investissement

Recettes : 258 302.11 €

Dépenses : 258 302.11 €

Accepté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25.

Le Secrétaire

M LEJEUNE James



Le Maire

Mme de GIBON

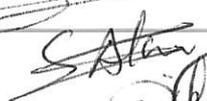


Les conseillers,

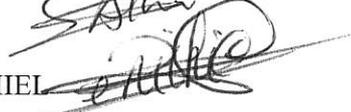
M GENEST



M GILLET



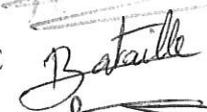
Mme de MICHIEL



Mme JEANNE



Mme BATAILLE



Mme MARTIN



M. PIERRE

